

**COMMUNE DE TUNTANGE**  
**REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

*Séance publique du 30 juin 2017;*

*Publication et convocation des conseillers: 22 juin 2017*

*Présents: Eicher-Karier Christiane, bourgmestre,*

*Baus Jean-Paul, Ludwig Patrick, échevins,*

*Groben Gilles, Espen Pierre, Ruef-Vogt Liselotte, Vosman Joske, conseillers;*

*Absents (excusés): Losch Gilles, conseiller*

**Point de l'ordre du jour no 2**  
**Nouveau Plan d'Aménagement Général (PAG)**

Le Conseil communal,

*Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;*

*Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission d'aménagement ainsi que l'organisation et le fonctionnement de la cellule d'évaluation ;*

*Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un plan d'aménagement général d'une commune ;*

*Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune ;*

*Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » portant exécution du plan d'aménagement général d'une commune ;*

*Vu le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu de la fiche de présentation du plan d'aménagement général d'une commune ;*

*Vu la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;*

*Vu le plan d'aménagement général, parties écrite et graphique, actuellement en vigueur ;*

*Vu le projet d'aménagement général de la commune de Tuntange élaboré à l'initiative du collège des bourgmestre et échevins par le bureau TR-Engineering, comprenant les éléments suivants :*

- Etude préparatoire : Dossier Giordano et Mersch de 2010 et dossier complémentaire TR-Engineering de 2017 avec l'analyse globale de la situation existante, la stratégie de développement, la mise en œuvre de la stratégie de développement et les schémas directeurs ;*
- PAG : Partie écrite, partie graphique et fiches de présentation ;*
- PAP « Quartier existant » : Partie écrite et partie graphique*

*Vu le rapport sur les incidences environnementales « Strategische Umweltprüfung (SUP) der Neuaufstellung des Plan d'Aménagement Général » élaboré par le bureau Enviro en juin 2017 ;*

*Vu l'avis du 8 janvier 2014 sous référence 77685/PP du Ministère de l'Environnement relatif à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (article 6.3.) ;*

*Vu l'avis complémentaire du 10 juillet 2014 sous référence 77685/PP du Ministère de l'Environnement relatif à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (article 6.3.) ;*

*Vu la loi communale modifiée du 13.12.1988;*

*Attendu que le projet d'aménagement général de la commune de Tuntange a été présenté en détail aux membres du conseil communal lors des réunions de travail du 2 juin 2017 et du 26 juin 2017;*

*Après en avoir délibéré conformément à la loi ;*

**décide unanimement**

de marquer son accord au sujet du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Tuntange, parties écrite et graphique accompagnées des documents et annexes prescrits par la législation y relative ;

de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder aux consultations prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

---

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,  
Tuntange, le 30 juin 2017,

le bourgmestre,

le secrétaire,

